

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX- TRAVAIL- PATRIE

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU SUD

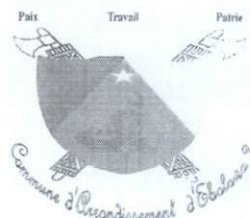
DEPARTEMENT DE LA MVILA

COMMUNE D'EBOLOWA II

SECRETARIAT GENERAL

STRUCTURE INTERNE DE GESTION
ADMINISTRATIVE DES MARCHES PUBLICS

B.P : 250 EBOLOWA



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

MINISTRY OF DECENTRALIZATION
AND LOCAL ADMINISTRATION

SOUTH REGION

MVILA DIVISION

EBOLOWA II COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

INTERNAL STRUCTURE OF ADMINISTRATIVE
MANAGEMENT OF PUBLICS CONTRACTS

P.BOX: 250 EBOLOWA

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE

N° 04 /AONO/PU/MINDDEVEL/C.EBWAI/CIPM/SG/SIGAMP/2022
DU 18 AVR 2022 POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
EN 02 LOTSD'UN BLOC DE DEUX SALLES DE CLASSE DANS LES ECOLES
PUBLIQUES D'EKOMBITE ET DE BIKPWAE-YEMISSEM, DANS LA COMMUNE
D'EBOLOWA II, DÉPARTEMENT DE LA MVILA, REGION DU SUD

FINANCEMENT : MINEDUB, BIP 2022

LOT	DÉSIGNATION	IMPUTATION	AUTORISATION
LOT 1	Construction d'un bloc de deux salles de classe à EP EKOMBITE		
LOT 2	Construction d'un bloc de deux salles de classe à EP BIKPWAE-YEMISSEM		

1. Objetdel'Appeld'Offres

Dans le cadre de l'exécution du budget d'investissement public 2022, le Maire de la Commune d'Ebolowa 2, Autorité Contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgencepour la réalisation des travaux de construction en deux (02) lots d'un bloc de deux (02) de classe dans les écoles publiques d'Ekombité et de Bikpwae-Yemissem.

2.Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment les rubriques ci-après:

- Travaux préparatoires- Études ;
- Terrassement ;
- Fondations ;
- Maçonneries et élévation ;
- Charpente – couverture ;
- Menuiserie métallique ;
- Menuiserie bois ;
- Plomberie sanitaire
- Électricité ;
- Peinture ;
- Les V.R.D.

Les détails des quantités à réaliser sont exposés dans les cadres du détail quantitatif et estimatif du présent DAO. La méthodologie d'exécution des différentes tâches selon les normes constructives des salles

de classe d'une École Primaire est exposée dans le cahier des prescriptions techniques du présent DAO.

3. Délai d'exécution

Le délai maximum d'exécution est de trois (03) mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux, incluant toutes les contraintes liées à l'enclavement et aux contraintes particulières des sites relatives aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Soumissionnaire de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

4. Allotissement

Le présent Appel d'Offres est constitué de trois (03) lots détaillés comme suit :

N° ordre	Désignation	Montant prévisionnel (Fcf)
1	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école Publique d'EKOMBITE	19 000 000
2	Construction d'un bloc de deux (02) salles de classe à l'école Publique de BIKPWAE-YEMISSEM	16 500 000
Total Général		35 500 000

NB : Aucun soumissionnaire ne pourra être attributaire de plus d'un lot.

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel à l'issue des études préalables est de **35 500 000 (trente cinq millions cinq cent mille)**, donc **19 000 000 (dix-neuf millions) pour le lot 1, 16 500 000 (seize millions cinq cent mille) pour le lot 2.**

6. Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public (BIP) MINEDUB, Exercice 2022 sur les lignes d'imputation numéro : _____ (Lot 1), _____ (Lot 2).

7. Participation et origine

La participation au présent Appel d'Offres National est ouverte à toutes les entreprises installées au Cameroun, spécialisées dans le domaine de Bâtiments et travaux publics et jouissant de capacités juridiques, financières et techniques suffisantes.

8. Caution de soumission

Toutes les Offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant de :

- **Trois cent quatre-vingt mille (380 000) Francs CFA pour le lot 1 ;**

- **Trois cent trente mille (330 000) Francs CFA pour le lot 2 ;**

Délivrée par un établissement bancaire de premier ordre ou une Compagnie d'assurance agréée par le Ministère en charge des Finances et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date de validité des offres.

9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dans la *Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP)* de la Commune d'Ebolowa 2, dès publication du présent avis ou sur le site web de l'ARMP.

10. Remise des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme tels, devront être déposées au Secrétariat du SIGAMP de la Commune d'Ebolowa 2 contre récépissé, au plus tard le **13 MAI 2022** à **12** heures précises, heure locale et devront porter la mention :

« AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE »

**N°_04_/AONO/PU/MINDDEVEL/C.EBWAI/CIPM/SG/SIGAMP/2022 DU 18 AVR 2022
POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION EN 02 LOTS D'UN BLOC DE DEUX
SALLES DE CLASSE DANS LES ÉCOLES PUBLIQUES D'EKOMBITE ET DE BIKPWAE-YEMISSEM
DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT D'EBOWA II, DÉPARTEMENT DE LA MVILA,
RÉGION DU SUD.»**

« An'ouvrirqu'enséancededépouillement »

11. Délai de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées

12. Conformité et recevabilité des offres

Les offres parvenues après les dates et heures limitent de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administrative et technique ne seront pas recevables.

Les pièces administratives requises devront, sous peine de rejet, être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. Retrait et Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la SIGAMP de la Commune d'Ebolowa 2 tél. : 696 454 828/691 510 572 dès publication du présent avis, contre versement d'une somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) FCFA**, à la Recette Municipale d'Ebolowa 2, représentant les frais d'acquisition dudit dossier. La quittance devra préciser le numéro de l'Avis d'Appel d'Offres. Lors du retrait du dossier, les soumissionnaires devront se faire enregistrer en laissant leur adresse complète : Boite Postale, Téléphone, Fax, E-mail.

14. Ouverture des plis

L'ouverture des plis se fera en un temps et aura lieu le 13 MAI 2022 à 13 heures par la Commission Interne de Passation des Marchés dans la salle de délibération de la Mairie d'Ebolowa 2.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne dûment mandatée de leur choix, ayant une parfaite connaissance de leurs offres.

15. Critères d'évaluation des offres techniques

Les offres remises seront évaluées sur la base des critères ci-après :

15.1. Critères éliminatoires

Les critères éliminatoires du présent Appel d' Offres sont les suivants :

1. Absence de la caution de soumission
2. Absence d'une capacité financière de huit millions (8 000 000) Frs CFA
3. Fausses déclarations ou pièces falsifiées (la CIPM et l'Autorité Contractante se réservent le droit de procéder à l'authentification de tout document présentant un caractère douteux);
4. Absence d'un prix unitaire quantifié dans le BPU ou le BQP ;
5. Absence ou non-conformité d'une pièce de l'offre administrative non régularisée 48 heures après l'ouverture des plis
6. Dossier non produit en sept(07) exemplaires ;
7. Entreprise frappée d'une décision d'exclusion ;
8. Note technique inférieure à 70% de « oui »
9. Dossier technique incomplet ;

10. Offre financière incomplète.

15.2. Critères essentiels

Les critères essentiels seront évalués de manière binaire (satisfaction ou non). Ils portent sur :

- 1) présentation générale de l'offre
- 2) références de l'entreprise
- 3) sous détail des prix unitaires
- 4) personnel de l'entreprise
- 5) organisation, planning, méthodologie
- 6) Matériel en propre ou en location

Toute offre technique ayant obtenu au moment de son évaluation un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% verra son offre financière examinée.

16. Mode d'attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès de la structure interne de gestion administrative des marchés publics de la Commune d'Ebolowa 2. Tél. : 696 454 828 / 691 510 572.

Ebolowa, le 18 AVR 2022

LE MAIRE

(Maître d'Ouvrage)

Ampliations :

- ARMP ;
- MINMAP ;
- MINEDUB
- Président CIPM
- SIGAMP
- Affichage (pour information) ;



André Thomas Bongom